

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 V. 156 Vœu relatif au respect et à la sécurité des espaces cyclables parisiens.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le vélo joue un rôle majeur pour l'amélioration des conditions de déplacements et de vie à Paris en lien avec les enjeux climatique et de santé publique ;

Considérant les efforts de la Ville de Paris déjà engagés pour permettre le développement du vélo à Paris par l'aménagement généralisé d'espaces cyclables, pistes, doubles-sens et sas ;

Considérant l'ambition du plan vélo parisien qui doit faire de Paris une « capitale mondiale du vélo » à l'horizon 2020 ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagé à faire de 2017 « l'Année du vélo » ;

Considérant que le succès de tous ces efforts, engagements et ambitions pour le vélo à Paris sont largement tributaires du respect de ces espaces cyclables par les véhicules motorisés, voitures et deux-roues ;

Considérant les nombreuses infractions concernant le non-respect de ces espaces cyclables par les véhicules motorisés ;

Considérant que les dangers que font courir les véhicules motorisés aux cyclistes et aux piétons en perturbant la circulation des vélos sont attestés par l'accidentologie dans les situations de non-respect des espaces exclusivement cyclables, de stationnement sur ces espaces, ou de manque de respect dans les espaces dits « partagés » ;

Considérant que les compétences requises pour faire respecter ces espaces cyclables relèvent de la Préfecture de police ;

Considérant que le nouveau de statut de Paris tendant à ramener notre municipalité dans le cadre communal général est aussi une invitation à renforcer le dialogue et la coopération avec la Préfecture de police ;

Sur proposition de M. Jacques BOUTAULT, M^{me} Anne SOUYRIS, M. David BELLIARD et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

La Préfecture de police, en lien avec la Ville de Paris, définisse au plus vite une stratégie pour garantir le respect et la sécurité des espaces cyclables parisiens, et que la Préfecture de police rende compte au Conseil de Paris avant la fin de cette année 2017 qui est dédiée par notre municipalité au vélo, des premiers progrès accomplis dans ce domaine.